

Nom de la fiche action concernée

NOM DE L'OPÉRATION

Critères de sélection	Valeurs	Notation du projet par le Comité Technique		Notation du projet par le Comité de Programmation	
		Note attribuée	Justification de la note donnée	Note attribuée	Justification de la note donnée
1 Partenariat dans le suivi de l'étude					
La réalisation de l'étude n'implique aucun partenaire, bénéficiaire ou public cible	0				
La réalisation de l'étude implique plusieurs partenaires, bénéficiaires ou publics cibles (entretiens, groupes de travail)	5				
La réalisation de l'étude implique plusieurs partenaires, bénéficiaires ou publics cibles au sein d'une gouvernance dédiée (Copil et Cotec)	10				
2 Innovation					
Le sujet de l'étude reproduit ou reconduit une opération déjà existante sans amélioration	0				
Le sujet de l'étude reproduit une action innovante sur son périmètre d'influence ou d'impact	5				
Le sujet de l'étude est pilote et expérimental à l'échelle du territoire Leader ou au-delà	10				
3 Suite opérationnelle					
L'étude n'a pas de suite opérationnelle	0				
L'étude pourrait avoir une suite opérationnelle mais elle n'est pas prévue par le maître d'ouvrage	5				
L'étude aura une suite opérationnelle	10				
4 Évaluation de l'étude					
Le porteur de projet n'a pas prévu de critère d'évaluation de l'étude	0				
Le porteur de projet a prévu des critères d'évaluation de l'étude	10				
5 Émission de Gaz à Effet de Serre (GES)					
Le sujet de l'étude contribue à augmenter les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	-10				
Le sujet de l'étude est neutre en carbone ou propose des solutions pour réduire son impact	5				
Le sujet de l'étude contribue à diminuer les émissions des GES	10				
6 Ecoresponsabilité					
Le cahier des charges ne comprend pas de critère d'écoresponsabilité	0				
Le cahier des charges comprend des critères d'écoresponsabilité	10				
Nombre total de points obtenus pour l'opération sur 60 :		0		0	
Notation sur 20 pour l'opération :		0,00		0,00	

Tout projet dont la note globale serait inférieure à 10 sur 20 ne pourra faire l'objet d'un avis favorable de financement.